



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 / 11 / 2017

L'an **deux mil seize, le 06 novembre, à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Absents : 4

Etai(ent) présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy, Mme LABOUBEE Marie-Josée, M. AUDARD Stéphane, Mme FOURTON Rénata, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir Mme MATTIAZZO
Mme GUINET Danielle donne pouvoir M. MARCHAIS

Etai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme GAGNIER Séverine, Mme FER Dorothée

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LABOUBEE Marie-Josée

Date de convocation
27 / 10 / 2017

OBJET

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 09 octobre 2017.

Délibérations

- Délibération N°2017 – 11 - 06 / 01 – Décision modificative n°2
- Délibération N°2017 – 11 - 06 / 02 – Demande de subvention – amendes de police
- Délibération N°2017 – 11 - 06 / 03 – Création de postes d'agents recenseurs
- Délibération N°2017 – 11 - 06 / 04 – Création d'un poste d'agent technique contractuel

Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 octobre 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération N°2017 - 11 – 06 / 01 – Décision modificative n°2**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des dépenses de fonctionnement et d'investissement à venir, il convient d'effectuer une modification budgétaire afin de permettre l'ajustement des crédits ouverts au budget 2017.

Elle propose une modification de la répartition des crédits comme suit :

Budget principal 2017

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 182	8 000,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 208	-8 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-5 500,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	5 500,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

- **Délibération N°2017 - 11 – 06 / 02 – Demande de subvention Conseil Départemental - Petits aménagements de sécurité**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que pour l'acquisition d'un radar mobile solaire la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % du montant de la dépense au titre des amendes de police 2016 répartitions 2017, dans le cadre des petits aménagements de sécurité.

Le montant de cette acquisition est estimé à 2934.32 € HT.

Après avoir entendu cet exposé, et pris connaissance de différentes pièces du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré décide :

- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, pour l'acquisition d'un radar mobile solaire selon le plan de financement suivant
Conseil Départemental : 40 %
Commune –Fonds propre : 60%
- d'Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette décision.

➤ **Délibération N°2017 - 11 – 06 / 03A – création d'emplois d'agents recenseurs**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer de(s) emploi(s) d'agent(s) recenseur (s) afin de réaliser les opérations du recensement 2018;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **La création d'emploi(s) de non titulaire (s)** en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

Deux (2) emplois **d'agents recenseurs**, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

Les agents percevront par la collectivité versera un forfait de 995,00€ net.

Les agents recenseurs recevront 25,00 € pour chaque séance de formation.

➤ **Délibération N°2017 - 11 – 06 / 04 – Création d'un poste d'adjoint technique contractuel**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les contrats aidés des agents affectés aux services techniques se terminent le 31 décembre 2017.

Pour permettre la continuité du service, il convient de créer un poste d'adjoint technique contractuel pour effectuer momentanément ces remplacements.

Après cet exposé les membres du Conseil Municipal décident de :

- Créer un poste d'adjoint technique contractuel pour 35h hebdomadaires.
- Charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

➤ Compte rendu des commissions

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion, de la commission du personnel.

Elle indique que le repas de fin d'année, élus et personnel communal aura lieu le jeudi 21 décembre à 19h00, à la salle des bruyères.

Elle annonce également le départ par voie de mutation d'un agent communal après disponibilité pour convenances personnelles.

Travaux :

Salle des fêtes : Madame le Maire précise que la 1^{ere} partie des prémurs est montée. Que le toit en zinc est posé, que les travaux seront stoppés, semaine 52, pour les fêtes de fin d'année et les menuiseries seront installées début janvier.

Madame LABOUBEE s'interroge sur l'état du parquet

Madame le Maire répond que le parquet n'aurait pas bougé sous réserve de vérification.

Salle de la gare : Madame le Maire annonce que l'architecte a terminé l'avant-projet. Dès réception des études de prix, les demandes de subventions seront effectuées. Elle ajoute que cette rénovation est nécessaire et que cela permettra de louer cette salle au lieu du club des bruyères qui est souvent abimé, lors de location à des personnes extérieures de la commune.

Madame POUMIROU demande si le problème ne sera pas tout simplement déplacé.

Madame FOURTON signale un problème de ramassage de bus du collège, à cause des travaux route de Blaye. Elle précise que ce problème a été réglé.

Monsieur ARDOIS demande l'avis à l'ensemble des conseillers pour le festival des Eurochestreries du 1^{er} au 12 aout 2018. Il précise qu'il s'agit de jeunes des écoles de musique de différents pays.

Madame le Maire précise que la salle polyvalente sera terminée, et qu'un orchestre symphonique serait adapté pour une première dans cette salle.

Madame le Maire indique qu'il faudra déterminer une date d'inauguration de la nouvelle salle polyvalents afin de pouvoir prévenir et inviter les personnes officielles (député, sénateur, sous-préfet,.....)

Monsieur ARDOIS propose le mois de Juillet.

Monsieur ARDOIS fait le compte rendu du dernier Conseil de l'école élémentaire auquel il a participé.

Il annonce que le règlement intérieur a été approuvé, qu'il existe un problème de dysfonctionnement de la corne de brume, auquel il faudrait remédier.

Monsieur ARDOIS propose l'essai d'une corne à gaz.

Monsieur NAVARRE indique qu'une corne de chasse devrait faire l'affaire et propose de prêter la sienne pour un essai.

Concernant la sécurité Monsieur ARDOIS, annonce qu'il convient d'étudier la mise en place d'un système anti-intrusion

Madame POUMIROU indique qu'il faudrait que ce système soit relié à la Mairie.

Concernant les rythmes scolaires :

Un conseil d'école, extraordinaire, aura lieu le 04/12/2017. À ce jour les enseignants sont favorables au maintien de la semaine de 4,5 jours. Une enquête organisée par les parents d'élèves, auprès des parents, est en cours. En parallèle une autre enquête du même type est menée par la Mairie dans le cadre du PEDT en collaboration avec le SIVOM.

Madame le Maire indique qu'aujourd'hui la situation est compliquée, car les enseignantes sont favorables au maintien de la semaine à 4,5 jours, que les parents d'élèves sont favorables à la semaine de 4 jours, et que les élus de la commission PEDT du SIVOM, eux sont également favorables à une semaine à 4 jours. Mais qu'en définitive la décision appartient aux communes.

Monsieur ARDOIS annonce la mise en place d'un journal scolaire, et que les élèves de l'école élémentaire participeront à un cycle de 8 séances de piscine.

Madame LABOUBEE signale la propreté des cimetières.

Concernant les travaux Madame le Maire signale que les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, route de St Yzan, ont débutés, avec une avance sur le planning prédéfini.

Monsieur MARCHAIS annonce que sur les pistes forestières des dépôts d'ordures sauvages sont présents et qu'une nouvelle fois, les agents devront nettoyer. Il indique également que la tondeuse du stade est hors service, il précise, qu'elle a dix ans et que son remplacement est à l'étude, des devis ont été demandés.

Madame le Maire indique que concernant la tondeuse du stade, aujourd'hui les agents utilisent une tondeuse de prêt ou la petite tondeuse communale, en remplacement.

Madame le Maire annonce un ramassage des encombrants pour les administrés qui sont demandeurs.

Monsieur MARCHAIS précise que les travaux route de Blaye et GARCEAU 3 sont bien avancés.

Madame le Maire indique que concernant le lotissement « GARCEAU 3 », 3 lots sont réservés et des dates de signatures de compromis fixées.

Madame POUMIROU signale que le passage piétons situé route de Bédénac est totalement effacé.

Madame le Maire indique que la commande a déjà été transmise au syndicat de la voirie, pour le retraçage de l'ensemble des passages piétons de la commune.

Madame POUMIROU demande la pose de barrières, pour délimiter et faciliter l'emplacement, près des branchements électriques, du camion pizza, qui s'installe tous les mardis soir sur la place.

Prochain Conseil Municipal Lundi 11 décembre à 20h15.

La séance est levée à 21h30.